

No 8

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2026

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Michel Baud

La séance est ouverte à 18h30 en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, M. Patrick Mützenberg, Conseiller administratif, et M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif

Mmes Alice Bertholon, Julie Boudet Anthamatten, Blerina Kastrati, Christiane Kolla Barnes, Sarah Lachat, Emmanuelle Merle, Céline Sana-Oppliger, Safiatou Simpore Diaz Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Yvan Agnesina, Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Michel Baud, Philippe Calame, Arnaud Ducellier, François Epars, Alain Etienne, Damien Guinchard, Jean-Jacques Gerster, Thomas Huwiler, Liévin Kalala, Didier Lauret, André Leitner, Sébastien Lendaro, Jean-Luc Moya, Gaspard Piguet, David Robert, Marcel Schmutz, Jean-Philippe Terrier, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le peuple souverain qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMNet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 013-2026 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 2'914'000.— (dont CHF 138'750.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la rénovation et la mise en conformité sécurité-énergie du groupe scolaire Jacques-Dalphin, sise 33 rue Jacques-Dalphin, parcelle N° 282, propriété de la Ville de Carouge
- Propositions des membres du Conseil municipal**
5. Motion **MO 003-2025 R** : « Pour l'organisation d'activités estivales pour les enfants et les adolescents de la commune »
6. Postulats
7. Résolutions
8. Pétition **PE 003-2025 R** : « Sécuriser les circuits et espaces piétonniers »
9. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 est approuvé par 30 oui, 0 non et 0 abstentions, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Molinari :

Bilan 2025 Carouge Zéro Déchet

Au cours de l'année passée, plus de 3'000 personnes ont participé à des actions organisées par le secteur Energie et durabilité, soit près de 10% de la population carougeoise. Projection au Bio et rencontre avec le chef papou, visites de potager par les élèves de primaire, rencontres sur le voyage durable, webinaires sur la rénovation des PPE ou cours de vélo pour les familles : l'offre variée s'adresse à l'ensemble de la population et traite des quatre domaines, soit la biodiversité, la consommation responsable, l'énergie et la mobilité.

Programme « De fil en aiguille » pour une mode créative et durable

L'industrie du textile est l'une des plus impactantes sur l'environnement, le climat et le capital humain. En même temps, elle a l'opportunité de se transformer en une économie circulaire, qui valorise ses déchets, crée des emplois équitables et restaure l'environnement avec des pratiques agricoles régénératrices.

C'est pourquoi, en 2026 et dans le cadre des interventions du programme « Carouge Zéro Déchet », la Ville de Carouge propose le programme « De fil en aiguille, une plongée dans l'univers du textile ».

Une partie des activités prévue sera consacrée à mieux comprendre les enjeux, avec une projection du documentaire « Ghana, victime de la fast fashion », une bibliographie sur le sujet préparée par les Bibliothèques de Carouge, un guide « Carouge Zéro Déchet textile » et des stands d'information.

Ensuite, il sera proposé aux Carougeoises et Carougeois de passer à l'action en participant à des ateliers créatifs (réparation upcycling, broderie, découverte de la laine, ...) et en facilitant la réparation textile dans les commerces partenaires.

Le programme se clôturera avec la venue du festival de la mode durable genevois et le Salon Garderobes, à la salle des Fêtes, au mois de novembre.

Le programme complet se trouve sur le site internet de la Commune.

Etoile – Tranchée couverte et chantiers

L'autorisation de construire du projet de tranchée couverte sous l'avenue de la Praille (secteur Etoile) n'a fait l'objet d'aucun recours et est donc entrée en force le 9 février dernier.

Pour rappel, cet ouvrage permettra de desservir en souterrain l'ensemble des développements du quartier de l'Étoile, tant pour le stationnement que pour la logistique. Cette infrastructure constitue un levier essentiel pour permettre un apaisement de

l'avenue de la Praille et la mise en œuvre du projet d'espaces publics « Intensité alluviale », développé par le groupement de mandataires piloté par l'Atelier Roberta.

La tranchée couverte est un ouvrage privé, porté par la société Via Étoile SA qui regroupe les développeurs actifs à l'Étoile, y compris la Fondation PAV. Elle se situe intégralement sur une emprise du domaine public communal, propriété de la Ville de Carouge. À ce titre et pour rappel, elle fait l'objet d'une concession, délivrée par le Conseil municipal en juin 2023, puis validée par le Grand Conseil en février 2025.

Afin de respecter le planning du quartier de l'Étoile, en lien avec les différentes opérations connexes, les travaux préparatoires de la tranchée couverte débuteront dès la fin du mois de février 2026 et le chantier se terminera en 2029. La première étape du réaménagement de l'avenue de la Praille, dont le crédit de réalisation sera prochainement soumis à votre Conseil, s'intercalera dans ce planning de sorte à rationaliser l'impact sur le domaine public.

La tranchée couverte est aussi étroitement liée au réaménagement du carrefour Jeunes/Jolivet, dont la Commune est en partie maître d'ouvrage et dont le crédit de réalisation a été voté par votre Conseil en octobre 2024. Ce projet permettra notamment d'introduire de nouveaux mouvements et d'assurer la régulation du trafic nécessaire à l'exploitation de ladite tranchée. La majorité des interventions liées à ce secteur se déroulera entre février 2026 et février 2027.

Ces deux chantiers font l'objet d'une étroite coordination et leurs différentes phases sont prévues. A noter, que l'Office cantonal des transports est l'organe compétent pour veiller au bon enchaînement de ces phases et à la gestion de leurs impacts sur le trafic. Cette coordination est essentielle pour anticiper les difficultés potentielles, ajuster les dispositifs si nécessaire et garantir une réalisation aussi fluide que possible.

À chaque étape, le maintien de la circulation sera assuré. Selon les périodes, cela impliquera soit une réduction du nombre de voies, soit la mise en place de déviations mineures. Une attention particulière sera portée à l'accès et à la sécurité des piétons et des cyclistes durant l'ensemble des différentes phases de chantier.

Ces contraintes temporaires représentent une étape supplémentaire vers la concrétisation du quartier de l'Étoile et la transformation qualitative des espaces publics de cette partie du territoire

Intervention urgente TPG

Le week-end dernier, une intervention d'urgence a été menée sur la voie ferrée dans la courbe précédant l'arrêt Armes (rue du Pont-Neuf), direction Bachet, en raison d'une dégradation critique d'un rail mettant en jeu la sécurité ferroviaire.

La circulation des trams a été interrompue dès samedi à 17h30 et un service de navettes a immédiatement été mis en place pour assurer la continuité du transport des usagers. Des travaux préparatoires ont débuté dès la fermeture du trafic, samedi soir, afin d'optimiser la fenêtre d'intervention principale.

Le remplacement d'un tronçon de rail d'environ 15 mètres a été réalisé durant la nuit de dimanche à lundi, hors exploitation.

La circulation des trams a pu être rétablie dimanche à 23h30, et l'ensemble de l'intervention s'est achevé sans difficulté le lundi à 15h, après les travaux de finition et de remise en état.

Je tiens à saluer la réactivité des équipes mobilisées et les mesures prises pour garantir à la fois la sécurité des usagers et la continuité du service public.

Point de situation sur les mises aux normes des arrêts TPG

À la suite de l'acceptation en juin 2024 de la DA 158-2024 et de son crédit de CHF 1'599'920.- pour la mise en conformité des quais de bus TPG ainsi qu'en respect des exigences techniques prévues par l'Ordonnance fédérale concernant les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics (OETHand), à l'automne 2024 le Service de l'urbanisme a lancé les études pour la réalisation de ce projet.

Cette communication vise à partager l'état d'avancement de ces interventions.

Les appels d'offres ont eu lieu au printemps 2025 et les travaux ont débuté dès le mois de mai de cette même année.

Aujourd'hui, grâce à cette délibération administrative concernant les 11 arrêts de bus énumérés ci-après : place d'Armes, Fontenette (sur Cardinal-Mermillod), Gavard 1 et 2 (sur Jacques-Grosselin), Mouettes (sur Jacques-Grosselin), Rondeau (sur Promenades), Stade (route des Jeunes) et les 5 arrêts Tours compris entre l'avenue Vibert et la rue Jacques-Grosselin, les travaux suivants ont été réalisés :

- rehaussement du trottoir à la même hauteur que les portes d'accès des bus ;
- création de pentes douces de part et d'autre du trottoir pour garantir un accès sécurisé aux quais d'embarquement ;
- mise en place de distributeurs de tickets, panneaux informatifs et mobilier urbain (poubelles, bancs).

De plus, sur 3 d'entre eux (Stade, Mouettes et Gavard 1), des nouveaux abribus (modèle avec toiture végétalisée) ont été installés. Sur les arrêts Armes, Fontenette, Tours 1, Tours 2 et Tours 5, les anciens abribus ont été totalement rénovés (traitement et peinture des structures métalliques et lattes en bois de l'assise, nettoyage et/ou remplacement des verres latéraux, de fond et bombés en toiture).

A noter que, dès le 30 mars pour une durée d'env. 2 mois et suite à des demandes complémentaires des services cantonaux, les travaux reprendront pour le dernier arrêt concerné par ce projet (Tours 3 - angle Vibert / J.- Grosselin). En plus de la mise aux normes selon OTHand, ces travaux comprendront le déplacement de la traversée piétonne pour des raisons de sécurité et la création d'une bande cyclable.

Par ailleurs, au vu de la fréquentation de cet arrêt un nouvel abribus de grande taille (le double de la taille standard) sera installé pour le confort des usagers.

Pour terminer, sur les 38 arrêts TPG répartis sur le territoire de la Ville de Carouge, 22 ont été mis aux normes et sur les 16 restant il faut distinguer :

- 6 arrêts de trams situés dans le Vieux-Carouge (Ancienne 1-2, Marché 1-2, Pt-Neuf/Armes 1-2) avec une complexité technique ne permettant malheureusement pas de rehaussement (courbes, espace contraint) ;
- 2 arrêts de tram (route de St-Julien) qui seront intégrés au projet de réaménagement futur du Rondeau de Carouge ;
- 4 arrêts de bus sur le chemin de Pinchat qui seront repris dans le cadre du projet BHNS ; les 2 arrêts en-dessus de la boucle du rondou, sur domaine cantonal, seront aussi revus dans ce cadre ;

- 1 arrêt de bus sur la rue des Moraines intégré au projet de réaménagement de la rue ;
- 1 arrêt de bus au bas de la rue de la Fontenette qui sera repris dans le cadre de futures interventions des SIG.

Quartier de Battelle-Tambourine : ouverture des aménagements transitoires

À la suite du transfert foncier Canton-Commune qui a permis en août 2025 à Carouge d'entrer en possession de 4 nouveaux hectares d'espaces publics dans le quartier, j'ai le plaisir de vous annoncer l'ouverture des aménagements transitoires de la place centrale lundi 23 février. L'ouverture était conditionnée à l'obtention des certifications pour la place de jeu et les engins sportifs installés sur site qui ont à présent été délivrées.

Cette place centrale réaménagée de manière transitoire offrira à la population des espaces de détente arborisés et bénéficiant de brumisation pendant l'été, le premier projet pilote de ce type à Carouge. Les conditions d'exploitation de l'association La Ruche ont été améliorées avec la mise à disposition d'un container buvette. Un street workout, des tables de ping-pong et un nouveau terrain de pétanque complètent l'aménagement.

L'inauguration officielle de ces aménagements transitoires aura lieu le jeudi 28 mai dès 18h.

L'amélioration de l'espace public de Batelle-Tambourine se poursuivra cet été, grâce à une collaboration avec le laboratoire ALICE de l'EPFL dont les étudiants proposeront des aménagements en bois permettant de tester de nouveaux usages, notamment dans la partie nord du parc.

Communications de M. Mützenberg :

Résolution municipale 001-2026 pour un accès facilité à l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite

Je fais suite à votre résolution concernant l'amélioration de l'accès aux personnes à mobilité réduite, déposée à la dernière session du Conseil municipal.

J'ai le plaisir de vous annoncer que nous allons procéder très prochainement à une phase test quant à l'ouverture publique de cet ascenseur situé entre le boulevard des Promenades 18 et 20, devant le club des aînés.

Concrètement, nous souhaitons mettre en place une ouverture publique durant une période de six mois, suite à laquelle nous pourrions établir un bilan. Dans cette phase pilote, seuls les niveaux -1 à 0 seraient ouverts, et les horaires d'accès seraient limités de 22h00 à 06h00. Ces horaires pourront naturellement être ajustés en fonction des contraintes de livraison de Novae et des remontées de terrain.

Par ailleurs, je vous informe que nous renonçons à instaurer un système de clés pour l'accès à l'ascenseur.

À l'issue de cette période test, un bilan complet sera établi par le Service des bâtiments, que nous ne manquerons pas de partager avec vous.

Locaux de l'École de pratique instrumentale (EPI)

Comme vous le savez, les salles de l'école de musique ne peuvent actuellement plus être utilisées pour des raisons techniques, ce qui nous a contraints à agir dans des délais très courts.

Je tiens à souligner la collaboration exemplaire entre les équipes du service des bâtiments, du service des affaires culturelles et de la communication, de l'EPI, ainsi que de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, que je remercie tout particulièrement. Grâce à cette coordination étroite, des solutions temporaires ont pu être mises en place rapidement, permettant une reprise quasi complète des cours dès le mois de février, avec un dispositif pleinement opérationnel à compter du 2 mars.

Plusieurs sites communaux sont aujourd'hui mobilisés, que ce soient nos écoles carougeoises (Val d'Arve, Baylon et Jacques Dalphin), le Centre musical Robert-Dunand ou les salles de la Marjolaine et de la Musique Municipale de Carouge au sous-sol de la Salle des fêtes.

Enfin dans les arcades des Tours, les arcades A et C accueillent également des cours de musique et de chant, en dehors des horaires des cours de français du service des affaires sociales. Afin d'éviter des nuisances sonores, l'arcade B n'est plus dédiée à la musique et servira désormais de base administrative pour l'EPI.

Malgré ces efforts importants, certaines limites subsistent. Nous ne disposons toujours pas de locaux permettant de laisser du matériel en permanence, notamment pour les cours de batterie.

Dans ce contexte, les travaux dans les salles de l'école de musique sont une priorité. La situation actuelle ne pourra pas se prolonger au-delà de l'été ; une réintégration des élèves à la rentrée est indispensable. À ce stade, l'étude de l'expert est toujours en cours et des informations complémentaires devraient être disponibles rapidement.

Communications de M. Fraomene :

Présentation du nouveau Secrétaire général et de la nouvelle cheffe du Service des ressources humaines

Nous avons le plaisir de vous présenter M. Amir KIGOUK, désigné par le Conseil administratif pour reprendre la fonction de Secrétaire général de la Ville de Carouge, à la suite du départ à la retraite de M. Manuel SCHÜLE à la fin de ce mois de février.

À l'issue d'un processus de recrutement exigeant et ouvert, le Conseil administratif a retenu un profil alliant solide expérience stratégique, compétences opérationnelles confirmées et engagement marqué pour le service public.

M. Kigouk a débuté son activité à la Ville de Carouge le 1^{er} février dernier et a ainsi déjà pris ses fonctions.

Nous nous réjouissons de son arrivée et sommes convaincus que son expérience et sa vision constitueront des atouts précieux pour accompagner les évolutions futures de notre administration.

Les membres de votre Conseil auront l'occasion de faire plus ample connaissance avec lui lors du moment convivial qui suivra cette séance.

Applaudissements

Nous avons également le plaisir de vous présenter Mme Jarmila CASTELLI, qui a rejoint la Ville de Carouge le 1^{er} février dernier, en qualité de cheffe du Service des ressources humaines.

À l'issue d'un processus de recrutement exigeant, la Ville de Carouge se réjouit de pouvoir compter sur son expertise et son expérience pour accompagner le développement d'une politique RH ambitieuse et dynamique.

Nous adressons une chaleureuse bienvenue à Mme Castelli.

Applaudissements

Abonnements TPG seniors

Nous vous informons que le montant de CHF 45 000.- voté au budget 2026 pour les bons TPG a été atteint. Cette offre a été intégralement utilisée en l'espace d'un mois : 450 seniors en ont bénéficié.

Pour rappel, le site internet de la Commune précise explicitement que l'offre est accordée aux « 450 premiers seniors de la commune à acquérir un abonnement ».

Recrutement en direct

Le mercredi 11 février dernier s'est tenue à la salle des Fêtes la 10^{ème} édition carougeoise du recrutement en direct. L'évènement, fruit de la collaboration entre l'OFPC et Projets Emploi Jeunes, vise à favoriser les contacts entre les entreprises et les jeunes en recherche d'apprentissage.

Cette édition a connu encore une fois un beau succès avec la présence de 17 entreprises formatrices (dont la Ville de Carouge) qui ont réalisé pas moins de 314 entretiens avec les candidates et candidats.

Rencontres citoyennes

La Ville de Carouge soutient l'association Et pourquoi pas ? dans l'organisation des Rencontres citoyennes à Carouge.

Ces rencontres offrent aux jeunes de 18 à 25 ans des espaces d'échange et de réflexion en amont des votations. Le prochain cycle portera sur la question de l'exemption des jobs d'été des normes relatives au salaire minimum.

Trois rendez-vous sont prévus, dont deux ont eu lieu cette semaine : le lundi 16 février à Projets Emploi Jeunes, le mardi 17 février au café-restaurant Le Félin et le 27 février à la buvette du stade de la Fontenette.

Job Rencontres

La sixième édition de Job Rencontres, organisée en collaboration avec la fondation Qualife, se tiendra à la salle des fêtes le 10 mars prochain.

Sur le modèle du recrutement en direct, l'évènement propose des entretiens de 15 minutes entre des entreprises et des jeunes de moins de 25 ans, des personnes de plus de 50 ans ou des candidats à l'apprentissage.

Cette édition constitue notamment une dernière opportunité de trouver une place d'apprentissage pour la rentrée 2026. Elle s'adresse exclusivement à des jeunes suivis par les structures d'insertion du canton, sélectionnés et préparés en amont.

Action Jeunes et impôts

L'action Jeunes et impôts se tiendra les 18, 21 et 25 mars, dans la salle du Conseil municipal. Elle s'adresse aux 18–25 ans souhaitant être accompagnés dans le remplissage de leur déclaration fiscale.

L'objectif est double : prévenir les taxations d'office et leur permettre d'acquérir les bases nécessaires pour effectuer, à l'avenir, leurs démarches en toute autonomie.

Ce projet est mené conjointement par les secteurs du Service des affaires sociales, les TSHM et l'administration fiscale cantonale.

Semaine d'action contre le racisme

La semaine d'action contre le racisme se déroulera du 16 au 21 mars, dans différents lieux de Carouge, à travers un programme riche et varié favorisant les rencontres, le dialogue et la réflexion collective.

Vous trouverez le détail de ces événements sur le site de la Ville de Carouge.

Convocation d'une commission des Règlements

Lors du dernier bureau, les différents groupes politiques ont exprimé le souhait de mettre en place une commission des règlements. Cette demande est prise en considération avec toute l'attention requise.

Toutefois, comme vous le savez, Mme Castelli vient tout juste de prendre ses fonctions. Il me paraît important de lui laisser le temps nécessaire pour s'approprier pleinement son rôle, prendre connaissance des dossiers et trouver ses marques dans les meilleures conditions.

Je vous demande donc un peu de patience. Nous convoquerons cette commission prochainement, dans un calendrier qui permette un travail serein et efficace.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Changement dans la représentation des partis au sein des fondations

Le groupe des Vert.e.s fait part du changement suivant soumis à validation du Conseil municipal :

Au sein du conseil de la Fondation intercommunale pour le logement des personnes âgées, M. Nicolas Walder sera remplacé par Mme Sarah Lachat.

Pour cette modification, il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Aucune opposition n'étant formulée, le Président constate que ce changement est validé.

Commission des Règlements

Comme l'a mentionné M. Fraomene, le bureau a demandé à l'unanimité l'organisation d'une commission des Règlements, avec pour sujet une information sur les statuts du personnel de la Ville de Carouge.

Report des nouvelles questions écrites et orales

Le bureau propose que les réponses aux questions orales et écrites puissent être apportées lors de la présente séance. En revanche, il souhaite que les nouvelles questions écrites et orales soient reportées au Conseil municipal du mois de mars.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 013-2026 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 2'914'000.— (DONT CHF 138'750.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE EN CONFORMITÉ SÉCURITÉ-ÉNERGIE DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES-DALPHIN, SISE 33 RUE JACQUES-DALPHIN, PARCELLE N° 282, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 22 janvier 2026 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 29 janvier 2026.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Baertschi s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Baertschi répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Au nom du groupe socialiste, M. Baertschi salue le travail réalisé et les conditions optimales qui ont été recherchées pour cette rénovation, laquelle est une affaire relativement lourde – la Commune vient de rénover l'école des Pervenche, et, à présent, elle va rénover l'école de Jacques-Dalphin. Lors de la présentation en commission, il est apparu que ce projet était prioritaire car la protection incendie n'est plus tout à fait aux normes. Le bâtiment est ancien et comporte des parties en bois. Il faut donc permettre au chantier de démarrer. A noter par ailleurs que le bâtiment, qui est actuellement chauffé à l'énergie fossile, sera relié au CAD. Le point le plus délicat concerne le bâtiment provisoire à Jacques-Grosselin qui hébergera les élèves durant les travaux. Selon le planning, la demande d'autorisation devrait pouvoir être déposée cette année encore. Cependant, ce n'est pas avant 2027, au mieux, ou 2028 que l'autorisation de construire sera délivrée et que le crédit de construction pourra être soumis au Conseil municipal. Le conseiller administratif délégué a trouvé une solution intéressante pour la période durant laquelle le bâtiment provisoire aura été libéré par les élèves de l'école des Pervenches, avant que les élèves de l'école Jacques-Dalphin ne l'occupent. Durant une année, ce sera la HEG, située à la Tambourine, qui occupera ces locaux, ce qui permettra à la Commune de réaliser une économie à tous égards. La situation est toutefois délicate, parce que le terrain où se situe le bâtiment provisoire appartient pour partie à la ville de Carouge, mais aussi à la CPEG, ce qui a des incidences et des coûts. La jointure entre les différents chantiers est très importante pour le présent projet, que M. Baertschi invite le Conseil municipal à soutenir, étant souligné qu'il s'agit ce soir de voter seulement un crédit d'étude. En conclusion, le groupe socialiste soutient sans réserve la délibération.

M. Calame annonce que le groupe des Verts soutient avec enthousiasme cette proposition et se réjouit de voir le chantier débiter. À l'heure où la façade de l'école des Pervenches se libère des échafaudages et que la qualité des travaux de mise en valeur du patrimoine communal peut enfin être appréciée, il est réjouissant de constater que la suite s'annonce. La séance de commission a permis de confirmer l'intérêt de ce projet et le soin qui lui est porté. L'accueil des élèves dans le bâtiment provisoire est une bonne solution. De plus, le groupe des Verts a pu voir, à l'occasion de la commission, que deux éléments qui lui tiennent à cœur ont été pris en compte : d'une part, celui de l'énergie et, d'autre part, le souci de réemployer certains matériaux sur place ou ailleurs, ce qui contribue à diminuer l'énergie grise du chantier. Enfin, M. Calame évoque la préoccupation de l'ouverture du préau. Le projet étudiera de quelle manière, avec les contraintes existantes, cet espace peut être ouvert. L'on sait en effet que l'usage des préaux s'étend bien au-delà des horaires scolaires. Dans un secteur relativement dense, ce préau est le bienvenu. En conclusion, le groupe des Verts votera avec enthousiasme la délibération.

M. L. Antonioli indique que le groupe PLR soutiendra également ce projet, qu'il est important de mener pour toutes les raisons évoquées par ses préopinants et qu'il ne répètera pas ce soir. Cependant, il souhaite ajouter un élément concernant le processus qui est présenté et qui est suivi pour de nombreux projets. Actuellement, les crédits que le Conseil municipal vote pour les études vont jusqu'au retour des soumissions des entreprises. Si le Conseil municipal n'a pas un suivi fin de l'avancement des études, des blocages risquent de survenir, comme cela a été le cas pour d'autres projets qui, arrivés à l'étape du vote du crédit de réalisation, se sont avérés ne pas être en adéquation avec ce qui avait été présenté lors du crédit d'étude. Au vu de ce qui a été évoqué en commission, le groupe PLR considère qu'un suivi est nécessaire, par rapport à la planification liée au bâtiment de la rue Baylon. Il demande qu'à la fin de l'étude, avant de déposer l'autorisation, soit organisée une commission Constructions à laquelle sera présenté le compte rendu de l'étude menée par les mandataires (compte rendu qui fait partie de leurs tâches SIA) et qui permettra de se prononcer sur le projet et les coûts présentés. Chacun pourra ainsi être conscient des enjeux et l'administration et les mandataires pourront travailler sereinement, sans risque de blocage à une étape encore lointaine – comme pour la piscine et le parking, dont l'étude est du reste toujours en cours. L'aval du Conseil municipal à ce moment-là correspond simplement à une étape intermédiaire qui permettra de sécuriser les différents intervenants et de mener à bien dans de bonnes conditions ce projet jusqu'à sa réalisation, qui, M. L. Antonioli n'en doute pas, sera une grande réussite.

Le Président demande à M. L. Antonioli si le groupe PLR dépose une proposition d'amendement.

M. L. Antonioli répond par la négative. Il s'agit d'une simple demande au Conseil administratif, qui y répondra sans aucun doute favorablement. Un amendement complexifierait la délibération, puisqu'il nécessiterait de scinder en deux l'enveloppe budgétaire allouée.

M. Schmutz déclare qu'au vu des besoins, de la sécurité des écoliers et du bâtiment protégé par le patrimoine carougeois, le groupe UDC soutient la délibération mais sera attentif au coût final des travaux.

M. Epars réitère le soutien du groupe PLR à ce projet. Il ajoute que la Commune a désormais l'expérience de ce qui a été réalisé à l'école des Pervenches – de ce qui a été bien fait et éventuellement de ce qui a été moins bien fait. Le groupe PLR souhaiterait qu'un rapport soit établi qui permette de s'inspirer de cette expérience et d'en tirer

avantage lors de la rénovation de l'école Jacques-Dalphin. M. Epars précise qu'il ne s'agit pas d'une proposition d'amendement.

M. Mützenberg remercie les différents groupes de leur volonté d'aller de l'avant. La rénovation de cette école est une nécessité. Les chantiers se succèdent à marche forcée puisque, comme l'a mentionné M. Calame, à peine les échafaudages enlevés d'une école, l'on s'apprête déjà à en mettre sur une autre école. Pour le Conseil administratif, la rénovation des écoles est une priorité. Un retard a été pris par le passé, qu'il s'agit maintenant de rattraper, tant sur le plan énergétique que sur le plan de la sécurité et du confort des élèves. M. Mützenberg a bien pris note des différentes remarques. Il partage la proposition émise par M. L. Antonioli. Il a le souci d'une transparence la plus importante possible aux différentes étapes du processus. Une fois le rapport soumis au Conseil administratif, il sera présenté au Conseil municipal, avant de déposer l'autorisation de construction et de proposer un crédit de construction. M. Mützenberg préfère avoir le soutien du Conseil municipal le plus tôt possible, plutôt que de risquer ensuite un blocage à l'étape du crédit de construction. Concernant la demande de M. Epars, M. Mützenberg ignore sous quelle forme aura lieu le rapport, mais un retour sera volontiers fait au Conseil municipal sur les bonnes pratiques qui se sont développées dans le cadre des travaux de l'école des Pervenches. Enfin, il souhaite insister sur la relocation du bâtiment provisoire Baylon. La ville de Carouge a un excellent contact avec la HEG, qui a déjà visité les locaux et souhaiterait pouvoir s'y installer pour plus d'une année. La CPEG, elle, souhaiterait que le terrain soit libéré relativement tôt. Les discussions avec la CPEG se poursuivent et M. Mützenberg tiendra le Conseil municipal informé de leur avancée.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

5. MOTION MO 003-2025 R : « POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS ESTIVALES POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS DE LA COMMUNE »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 juin 2025 et renvoyé en commission Sports et loisirs.

Celle-ci s'est réunie le 20 janvier 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Uldry si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la motion par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier relève que la commission s'est particulièrement bien déroulée, avec de bons échanges, tous partis confondus. Un élément est revenu, qu'il souhaite citer ici. Il s'agit de l'attention à porter au principe de tarification des camps, avec la volonté d'un tarif dégressif dès le deuxième enfant. De plus, il a été souhaité que l'administration mette tout en œuvre pour que les places soient à disposition en priorité aux familles qui vivent à

Carouge. Certes, il peut être répondu à toutes les demandes actuellement, mais la commission a demandé à l'administration d'être très attentive à ce point.

Mme Boudet mentionne que la commission a discuté d'un point sur lequel le groupe des Verts souhaite insister : le fait que des activités soient également proposées aux adolescents. M. Voignier vient d'évoquer les camps Sports & Fun, qui sont ouverts aux enfants jusqu'à 12 ans. Une attention particulière doit être portée aux adolescents, pour lesquels des activités autres que la piscine ne sont pas véritablement proposées actuellement.

M. Piguet rejoint les propos de M. Voignier au sujet de la tarification. Lors de la commission, un montant de CHF 50.- a été articulé en tant que réduction envisagée dans le cadre de la première invite de la motion. Le groupe socialiste est sensible à cette invite. Le montant de CHF 50.- paraît important, mais aller encore plus loin, notamment dès le deuxième enfant, serait appréciable. En effet, un simple calcul permet de se rendre compte que, malgré la réduction de CHF 50.-, une famille, par exemple monoparentale, de trois enfants devrait payer les camps jusqu'à CHF 850.-, soit 20% d'un budget mensuel au salaire minimum cantonal. Le groupe socialiste considère que ce pourcentage est encore trop important pour rendre véritablement accessibles les camps, qui sont appréciés par la population carougeoise.

M. Schmutz indique que le groupe UDC soutiendra la motion mais demande que les inscriptions soient réservées en priorité aux enfants carougeois.

M. J.- M. Antonioli rappelle que la motion invite le Conseil administratif à installer des jeux d'eau temporaires dans les préaux de la commune. Lors de la commission, il a été question de brumisateurs. Or, les brumisateurs sont des objets relativement fragiles. De plus, ils demandent beaucoup d'entretien. M. J.-M. Antonioli encourage le Conseil administratif à ne pas en installer partout, car il doute que le personnel communal puisse, tous les deux ou trois mois, faire un entretien intégral de ces installations à cause des problèmes de calcaire contenu dans l'eau. Il ajoute que la Commune a pu voir dernièrement que des problèmes se posent au niveau de la salubrité des brumisateurs. Il attire donc l'attention du Conseil administratif sur la pertinence de ne pas mettre des brumisateurs partout et, surtout, de bien les contrôler, afin d'éviter des problèmes sanitaires dans quelque temps.

M. Fraomene se permet d'intervenir, car il est à l'initiative des Camps Sports & Fun, avec un premier projet-pilote mené en 2024. Lors de la première édition, l'objectif était que la tarification permette de couvrir les frais, afin d'éviter un dépassement de budget. Lors de la deuxième édition, en 2025, l'offre a été étoffée, avec davantage de semaines proposées. Une analyse menée par le service des sports, qui venait d'être créé et qui a repris le dossier, a permis d'optimiser les coûts, sachant que les moniteurs Jeunesse+Sport, qui doivent encadrer les camps, représentent la plus grande partie du budget. M. Fraomene laissera ses collègues compléter ses propos, s'agissant d'activités transversales à plusieurs services. Concernant ensuite les activités pour les adolescents, un travail transversal est également effectué par les services, pour offrir davantage d'activités lors des vacances, mais également pour les enfants le mercredi – en effet, de nombreux enfants n'ont pas d'activités le mercredi et restent à la maison devant un écran pendant que leurs parents travaillent. Le Conseil administratif étudie le sujet et l'inclura dans la mise en œuvre de la motion. Cela prendra toutefois quelque temps car un certain nombre de groupes de travail au sein de l'administration étudient ces aspects.

M. Mützenberg confirme que la motion est transversale et que les trois conseillers administratifs et les différents services y travaillent ensemble. Du reste, une réunion interservices a d'ores et déjà été prévue, demain, soit dès que la motion aura été renvoyée

au Conseil administratif. Ce dernier n'a cependant pas attendu la présente séance pour étudier une baisse de la tarification pour les camps, dès cette année. Comme mentionné en commission, une première réduction pour les enfants carougeois est déjà effective. Pour le premier enfant, le coût du camp passera de CHF 320.- à CHF 270.-, soit une diminution de CHF 50.-. Dès le deuxième enfant, il passera de CHF 290.- à CHF 240.-. Le Conseil administratif a réfléchi à une baisse supplémentaire pour 2026. Néanmoins, sachant que, pour plusieurs camps, les familles ont déjà commencé à s'inscrire et à s'acquitter de la facture, il faudrait imaginer un processus de remboursement, ce qui serait compliqué. Par conséquent, des propositions seront faites pour l'année 2027, en fonction la situation budgétaire. Le Conseil administratif gardera bien à l'esprit que le Conseil municipal non seulement soutient ces baisses mais souhaite aussi les amplifier. Enfin, M. Mützenberg rappelle que, pour l'instant, aucun enfant qui voulait s'inscrire à un camp n'a dû être refusé par manque de place. De plus, en 2026, une semaine a été ajoutée en août, à coût constant. En conclusion, il remercie les membres du Conseil municipal pour leurs retours, tant lors de la commission que ce soir, et se réjouit de leur faire part des nouvelles propositions, le moment venu.

Mme Molinari revient sur la remarque, pertinente, de M. Antonioli. Les normes pour les brumisateurs sont extrêmement exigeantes. Les particules d'eau sont si fines qu'il existe un risque de légionellose, quand l'eau réchauffée reste dans les tuyaux. Les brumisateurs envisagés – qui ne seraient pas nombreux puisqu'il s'agirait du brumisateur de Tambourine et, éventuellement, de deux autres – comportent un système de compression d'air qui permet à la fois de pousser les éventuels dépôts et, surtout, de sécher le système de buses, où les germes peuvent s'installer. Mme Molinari précise que, depuis déjà longtemps, la ville de Genève s'est penchée sur ces questions. Il existe aujourd'hui un modèle satisfaisant. Mme Molinari reviendra prochainement vers le Conseil municipal avec une délibération portant sur ce sujet et, plus largement, sur les autres possibilités de points de rafraîchissement durant l'été.

Puisqu'il est question d'îlots de fraîcheur, d'enfants et de brumisateurs, M. Voignier souligne qu'il ne faut pas oublier la rénovation du deuxième bassin des Promenades. Toujours repousser ce projet parce que l'on attend le parking n'est pas une solution. M. Voignier espère qu'il pourra être concrétisé prochainement et que la population pourra se rafraîchir dans ce bassin, qui est un élément structurant et ancré dans la mémoire collective. La Commune a pu rénover en urgence le premier bassin, rénovation pour laquelle M. Voignier s'était battu – il avait beaucoup apprécié d'avoir été suivi par l'ensemble du Conseil municipal. Il espère ne pas devoir en arriver à déposer de nouveau une motion. Il attend un retour du Conseil administratif sur ce sujet.

Mme Molinari rappelle qu'à l'origine, il était important de lier ce projet au dossier des parkings puisque la chambre technique du bassin est située dans la connexion entre les deux parkings. Lorsqu'elle évoquait d'autres points de rafraîchissement dont elle fera part à la commission, elle faisait référence notamment au deuxième bassin. Ce projet est loin d'être une sinécure. La situation est très complexe. Tout d'abord, le système de pompage n'est pas à même, aujourd'hui, de délivrer l'eau dans le deuxième bassin. Ensuite, les mêmes problématiques se posent que celles qui ont été observées pour le premier bassin. Troisièmement, au vu des normes en vigueur, ce bassin serait encore plus difficile à gérer car il est situé au soleil. La question bactériologique est ainsi plus épineuse que pour le premier bassin situé à l'ombre. Enfin, selon les études qui remontent à 2019, les tuyaux pris dans les racines des arbres sont en partie percés. Un complément d'étude devra donc être mené. Le projet risque en outre d'être relativement onéreux – mais ce n'est pas pour autant que le Conseil administratif l'aurait oublié. L'aspect patrimonial et l'utilité de pataugeoire ne font aucun doute. Mme Molinari évoque encore la temporalité : le projet ne sera certainement pas mis en œuvre en 2026, mais elle comptait aborder en

commission la possibilité de démarrer les études, et donc d'un crédit d'étude et, cas échéant, de réalisation.

M. Lauret abonde dans le sens de M. Voignier. Il est favorable à la remise en œuvre du deuxième bassin, qui est très populaire dans le quartier des Tours et de l'avant Vieux-Carouge. Il se rappelle de la pêche aux poissons pendant la Vogue, à l'époque. Il a bien compris la problématique expliquée par Mme Molinari et que la rénovation du bassin sera relativement onéreuse – un montant de CHF 800'000.- à CHF 1'000'000.- avait été articulé. Le budget communal est quelque peu serré, mais M. Lauret insiste sur ce projet. Même si le dossier du parking devait avancer, aucune date n'est encore disponible et rien n'est encore bien défini. Il est important d'aller de l'avant et d'essayer d'exploiter ce deuxième bassin, pour la population carougeoise. L'ouverture du premier bassin avait été réalisée rapidement. Il convient d'étudier la possibilité de redonner vie au deuxième bassin. M. Lauret sait qu'un brumisateurs pourrait être prévu dans ce bassin. Cela ne remplacera pas l'eau, mais il s'agit malgré tout d'une solution. Entendre à nouveau les enfants y jouer serait extrêmement appréciable.

D'après M. Calame, le projet de redonner vie à ce bassin est un beau projet. S'il manque des arguments pour encourager l'administration à l'étudier finement, M. Calame ajoute celui de se réjouir d'avoir, dans ce secteur, un autre sujet de réflexion que le parking, qui a occupé le Conseil municipal durant toute la précédente législature et qui est susceptible de continuer prochainement à l'occuper. Il s'agit là d'un projet à quelques centaines de milliers de francs pour un bassin, contre 70 millions de francs pour le parking souterrain, dont l'utilité est discutable. La Commune a l'occasion de réaliser quelque chose de positif et d'encourageant. M. Calame encourage le Conseil administratif à aller de l'avant avec ce projet, sans l'associer aux éventuels « délires » de parkings.

Au nom du groupe UDC, M. Schmutz suit l'avis de ses trois collègues. Avec les canicules et la difficulté d'installer partout de nouveaux points de rafraîchissement, il serait préférable de remettre en état le deuxième bassin et de donner aux enfants et aux adultes la possibilité de s'y rafraîchir, à un endroit bien situé puisqu'il est au boulevard des Promenades, et cela pour quelques centaines de milliers de francs. Le groupe UDC encourage le Conseil administratif à faire le nécessaire pour remettre en état ce bassin.

À propos des îlots de fraîcheur, Mme Uldry rappelle qu'elle avait déposé une motion pour un jeu d'eau pour les enfants dans le parc à proximité de la salle des fêtes, afin de remplacer la « semi-fontaine » qui se trouvait sur la place du théâtre. Il se trouve à cet endroit un petit point d'eau, qui n'est cependant pas très pratique. Sauf erreur, Mme Uldry n'a jamais eu de réponse à sa motion.

Mme Molinari relève qu'une réponse avait été apportée en commission, à la suite d'une analyse. L'option d'un petit bassin, avec une sorte de jet, présentait de nombreuses difficultés, notamment par rapport aux risques bactériologiques. Si Mme Uldry le souhaite, Mme Molinari pourra retrouver la date exacte de la séance de commission lors de laquelle ces explications avaient été données. *In fine*, l'option retenue était d'installer un jeu d'eau, avec un système de point d'eau, lequel se trouve à proximité immédiate.

M. Fraomene revient sur les propos de M. Mützenberg. Il souligne qu'aucun enfant n'est refusé aux camps en raison de difficultés financières. Le service des affaires sociales soutient les familles qui ne peuvent pas se permettre d'inscrire leurs enfants. Il entre en matière, même s'il s'agit simplement de compléter pour un deuxième enfant, par exemple.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la motion.

La motion est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. POSTULATS

Il n'y en a pas.

7. RÉSOLUTIONS

Il n'y en a pas.

8. PÉTITION PE 003-2025 R : « SÉCURISER LES CIRCUITS ET ESPACES PIÉTONNIERS »

Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2025 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 10 février 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. J.-M. Antonioli s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. J.-M. Antonioli répond par la négative.

La commission a proposé le renvoi au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires par 15 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier mentionne que, lors de l'audition des pétitionnaires, la commission a pu constater que certaines mesures avaient été prises, ce dont il se réjouit. Il cite par exemple la rue Saint-Joseph, où les piétons sont désormais davantage privilégiés, ou encore la place de Sardaigne. Malheureusement, il reste encore des points dangereux. M. Voignier remercie les pétitionnaires d'être venus avec des documents et des photos, qui ont fait réfléchir les commissaires. L'élément principal est d'intervenir à la descente de Pinchat. Il ne faut pas mettre de pictogrammes sur le sol, mais installer sans attendre des chicanes, ou éventuellement des coussins berlinois, pour véritablement faire ralentir les cyclistes. La dangerosité dans cette descente est avérée. Les piétons doivent se sentir en sécurité. Outre le renvoi de la pétition au Conseil administratif, M. Voignier demande que la Commune intervienne rapidement à cet endroit. Le soir, les cyclistes verraient les chicanes puisqu'un éclairage a été installé. Cette mesure ne serait pas onéreuse. M. Voignier sait qu'un miroir a été promis. C'est un premier pas, même s'il ne pense pas que beaucoup de personnes regarderont dans ce miroir. Les chicanes sont efficaces et bien perçues, comme le prouve l'exemple des Tours de Carouge. Les cyclistes ont assez d'espace pour passer, mais ils doivent ralentir. Encore une fois, M. Voignier insiste sur la nécessité d'une action immédiate. Dessiner des vélos au sol et prévoir un côté pour les piétons ne fonctionnera pas.

M. Schmutz indique que le groupe UDC soutient cette pétition pour la sécurité des piétons. Il demande au Conseil administratif de prendre en compte rapidement la recommandation qui a été émise par la commission – et que M. Voignier vient d'évoquer –, pour la sécurité des écoliers dans la descente du cycle de Pinchat, avant qu'un drame n'arrive. Il remercie la Commune de faire le nécessaire.

M. Baertschi relève d'abord que récolter 300 signatures en 15 jours démontre que la sécurité des piétons à Carouge est une vraie préoccupation, en raison de la densité de la

commune, d'une part, et des comportements des usagers, d'autre part. Ces comportements ne sont pas seulement le fait des cyclistes. M. Baertschi fait lui-même du vélo, il n'est pas « anti-vélo ». Le problème est avant tout une question de balisage et de respect. Aux points délicats, qui ont du reste été documentés par les pétitionnaires, il s'agit de réagir. M. Baertschi rejoint ses préopinants au sujet de la descente des Moraines. Il tenait par ailleurs à signaler que, lors de l'audition des pétitionnaires, il a été évoqué le fait que la nouvelle ordonnance sur la sécurité routière assimile désormais aux cycles non seulement les vélos classiques, mais toutes les catégories de vélos électriques, qu'ils soient lents ou rapides, légers ou lourds. Cela signifie que, désormais, les panneaux « cycle autorisé » permettent aux vélos-cargos, aux vélos électriques rapides et à tout autre vélo électrique de passer. C'est un véritable défi pour la Commune. Personnellement, M. Baertschi est favorable au renvoi de la pétition au Conseil administratif, à condition que celui-ci apporte des réponses efficaces et très rapidement. Il n'y a pas seulement la descente de Pinchat, mais aussi la promenade des Orpailleurs. En effet, il faudra intervenir non pas pour interdire les cycles sur la deuxième partie de cette première – une interdiction pure et simple ne serait pas la bonne solution –, mais pour trouver des variantes. En conclusion, M. Baertschi souligne qu'il s'agit d'un dossier urgent et remercie les pétitionnaires d'avoir attiré l'attention du Conseil municipal sur ces questions.

M. Epars rejoint l'avis de ses collègues sur les notions d'urgence et de rapidité. Il faut mettre en place les dispositifs nécessaires le plus vite possible. Il souhaite que le Conseil administratif se concentre sur les possibilités, plutôt que sur les impossibilités et les difficultés, et que le Conseil municipal ait des points de situation réguliers sur l'avancée des travaux, lesquels doivent être réalisés le plus rapidement possible, et non pas dans un an par exemple. Le Conseil municipal est conscient que quelques obstacles légaux doivent peut-être être levés, mais des mesures sont nécessaires. En conclusion, M. Epars demande au Conseil administratif de fournir au Conseil municipal des points de situation réguliers afin que celui-ci puisse, au besoin, intervenir pour que le projet se concrétise le plus rapidement possible.

M. Huwiler indique que le groupe des Verts partage la préoccupation relative à la route des Moraines, sur laquelle il faut effectivement se concentrer. Le groupe des Verts émet toutefois quelques réserves sur le type de solutions à mettre en œuvre. La solution ne doit pas mettre plus en danger les cyclistes. L'on sait que, selon les statistiques, les cyclistes sont les plus vulnérables. Des statistiques ont été fournies en commission sur le nombre d'accidents à Carouge, dont une très forte proportion concerne les cyclistes. Le groupe des Verts n'est pas opposé à l'installation de chicanes, mais il ne faut pas non plus créer une situation dangereuse pour les cyclistes. La solution qui sera trouvée devra également être adaptée aux cyclistes. Par ailleurs, la modification de législation pour les vélos a été évoquée en commission. Un statut différent sera donné aux vélos électriques qui peuvent aller jusqu'à 45 km/h. Le groupe des Verts voit d'un bon œil ce changement de statut, qui limitera les risques notamment sur les zones de rencontre. Quant à la promenade des Orpailleurs, M. Huwiler relève qu'avec les barrières actuelles, très peu de cyclistes utilisent cette promenade comme lieu de transit. Il s'agit plutôt d'un lieu de balade, où les risques sont relativement limités.

M. Moya mentionne que le groupe socialiste soutient la pétition. Il souligne toutefois l'importance de se concentrer sur la périphérie de Carouge. De nombreux efforts sont déployés dans le Vieux-Carouge, avec des zones piétonnes ou des revêtements qui réduisent le bruit des voitures. Or, à Carouge-Est par exemple, les voitures peuvent rouler très vite sur la rue Cardinal-Mermillod, ce qui est extrêmement bruyant quand elles passent sous le centre administratif de Carouge. La réflexion doit être menée pour l'ensemble des Carougeois, et non pas uniquement pour les zones qui sont déjà privilégiées.

M. Lendaro revient sur l'intervention de M. Huwiler. Ce ne sont pas les cyclistes qui sont en danger, mais bien les piétons dans la descente de Pinchat aux Moraines. Quand il voit la vitesse à laquelle les piétons et les promeneurs montent cette pente, la réalité est que ce sont eux qui sont à risque, et non pas les cyclistes. Quant aux Orpailleurs, M. Lendra s'interroge sur les raisons pour lesquelles une belle piste cyclable a été créée devant le bureau des autos, si c'est pour emprunter la promenade. De nombreuses personnes âgées y promènent leurs chiens. Des familles s'y promènent également. Ce n'est pas un lieu adéquat pour les cyclistes.

Mme Molinari a pris bonne note des différentes remarques. Concernant la descente des Moraines, elle souhaite rappeler une expérience qu'elle avait évoquée en commission. Quand l'office cantonal des transports et la police municipale avaient travaillé sur un partage de cette route – qui est bordée d'une forêt protégée, ce qui empêche légalement de l'élargir –, des tests avaient été réalisés pendant six mois pour essayer de séparer les flux. La question de la barrière, située au fond, avait également été envisagée mais elle posait des problèmes de responsabilité en cas d'accidents. En effet, cette barrière était dangereuse la nuit, sachant que l'éclairage n'est pas fort. De plus, Mme Molinari a mentionné en commission l'expérience réalisée à la descente de Battelle, quand le Canton était encore propriétaire du foncier. Les gendarmes couchés avaient dû être aplanis, au vu des nombreuses chutes. La situation n'est donc pas aussi simple qu'il paraît, notamment pour des questions de responsabilités. Mme Molinari s'est engagée en commission à réaliser des analyses supplémentaires. La demande des pétitionnaires de poser un miroir est en cours de traitement à l'office cantonal – en effet, pour un simple miroir, il faut une autorisation de construire complète, et non pas une APA. Il faut effectivement trouver des solutions qui permettent de diminuer la vitesse des cyclistes et réduire la dangerosité. Mme Molinari mentionne également les trottinettes ; de nombreux enfants descendent de l'école en trottinette. La pente est raide, la visibilité est limitée à certains endroits – d'où la pertinence d'installer des miroirs. Toutes les solutions seront étudiées et Mme Molinari reviendra auprès du Conseil municipal pour lui communiquer l'état d'avancement du dossier. Concernant la remarque de M. Moya, le Conseil administratif a la volonté d'appliquer sur l'ensemble de Carouge le partage de l'espace. Le territoire carougeois étant extrêmement contraint, les usages multiples de la route nécessitent en effet un partage de l'espace, ce qui implique des choix, qui ne sont pas toujours faciles. Le Conseil municipal en a largement discuté pour l'aménagement des Moraines et le réaménagement de Cardinal-Mermillod qui, à cette étape, n'ira pas jusqu'au passage sous le centre commercial. Mais M. Moya a raison, d'importantes nuisances sonores sont générées. Les riverains sont de plus en plus sensibles aux bruits. De nombreuses routes dépassent les normes existantes, à tel point que la Commune a même l'obligation légale d'intervenir. La vitesse est un élément central dans ce contexte. Dans les nouveaux projets qui sont développés, ces questions sont mises en exergue. Par exemple, la future place de l'Etoile sera sans trafic individuel, avec des livraisons et des connexions par le sous-sol, pour diminuer également les conflits d'usages.

M. Huwiler précise qu'il ne disait pas que les cyclistes étaient en danger sur la rue des Moraines. À cet endroit spécifiquement, ce sont bien les piétons qui sont en danger. Sa remarque portait sur l'accidentologie des cyclistes et le nombre d'accidents qui concernent ces derniers et qui sont souvent générés par les voitures. Il s'agit d'une problématique générale que la Commune doit traiter. Mais, encore une fois, le groupe des Verts soutient le fait que des solutions doivent être trouvées pour la rue des Moraines, qui est très fortement utilisée car il n'existe pas vraiment d'itinéraire alternatif pour les cyclistes.

M. Epars rappelle que la pétition s'intitule « sécuriser les circuits et espaces piétonniers ». Il ne faut pas mélanger toutes les problématiques mais, au contraire, les traiter séparément. Il entend que les aménagements de Cardinal-Mermillod seront les

bienvenus, mais il ne s'agit pas d'un espace piétonnier au sens de celui des Moraines. Il convient d'éviter de mélanger les projets, au risque sinon de ralentir leur réalisation.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

9. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Lauret concernant le démontage de la dernière portion de la déviation de la ligne 11

Pour rappel, la déviation avait été mise en place pour permettre le passage des bus sans devoir supprimer des places de parking à la rue de la Faïencerie. En effet, la giration du bus aurait impliqué d'enlever, durant les travaux, 16 places voiture, 15 places deux-roues motorisé et 10 places vélo.

Aujourd'hui, les travaux à la rue du Collège sont terminés, mais cet aménagement provisoire pourrait être utile dans le cadre des futurs travaux à la rue des Moraines, dont le Conseil municipal a voté le crédit de réalisation. Dans un souci d'économie financière, ce tronçon a donc été laissé en place. La question de la temporalité est toutefois en cours d'analyse, afin de savoir s'il vaut malgré tout la peine de l'enlever, dans l'hypothèse où les prochains travaux auraient lieu seulement dans deux ans, par exemple.

A noter encore que l'intégralité des coûts liés à cette déviation a été partagée, pour le projet de la rue du Collège, à 50% avec les SIG. Elle pourra l'être également en relation à la rue des Moraine, selon les discussions en cours.

Réponse écrite de M. Mützenberg à la question écrite de M. Piquet relative aux coûts des publicités dans l'espace public.

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Piquet,

Pour faire suite à votre question, nous vous apportons les précisions suivantes concernant la publicité commerciale sur le domaine public communal.

La Ville applique le Concept directeur des procédés de réclame (2022), qui garantit une présence modérée et maîtrisée de la publicité, notamment :

- l'absence totale de publicité dans le Vieux Carouge,
- l'interdiction de publicité au verso des plans de ville,
- l'usage des trapèzes réservé au culturel et au philanthropique,
- une répartition claire entre affichages commercial, communal et libre,
- la validation au cas par cas des dispositifs en coordination avec la SGA.

Panneaux publicitaires

Les formats F12 et F200 sont installés hors du Vieux Carouge, notamment sur les avenues Vibert et de la Praille, dans le parking de Sardaigne, ainsi que sur les routes des Jeunes, de Saint-Julien et des Acacias. Le contrat avec la SGA prévoit en moyenne : 36 F4M, 12 F12, 12 F200 et 30 espaces culturels.

Contrôle des contenus

La SGA gère les campagnes courantes. En cas de doute juridique ou urbanistique, elle consulte la Ville, qui dispose d'un droit de regard.

Contrat avec la SGA

Celui-ci prévoit :

- une durée de 4 ans, renouvelable une fois,
- une redevance annuelle de CHF 203'653.–,
- le respect du cadre légal et du Concept directeur.

Recettes 2025

Les revenus bruts issus des surfaces commerciales s'élèvent à CHF 432'381.60 TTC. Après rabais légaux, les recettes nettes communales sont de CHF 148'137.60 TTC.

Conclusion

Le Concept directeur garantit une gestion équilibrée de la publicité dans l'espace public. La SGA assure la gestion opérationnelle, et la Ville intervient pour valider les contenus ou implantations lorsque cela est nécessaire.

Réponse écrite de M. Mützenberg à la question écrite de M. Kalala concernant à l'Igloo

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Kalala,

J'ai le plaisir de répondre à la question écrite de Monsieur Kalala soumise lors du conseil municipal du 22 janvier 2026 concernant l'installation saisonnière de l'Igloo, située à la place de l'Octroi du mois de novembre 2025 au mois de janvier 2026.

La nécessité de veiller à la cohérence entre les mesures de soutien en faveur des commerçantes et commerçants touchés par les travaux de la rue du tram et la mise en place d'animations au centre-ville est une préoccupation que le Conseil administratif partage pleinement. Elle rejoint l'attention constante qu'il porte à la situation du tissu économique carougeois.

L'installation ponctuelle d'une structure d'animation comme l'Igloo à la place de l'Octroi vise avant tout à proposer un élément d'animation supplémentaire au centre-ville et à renforcer l'attractivité générale de Carouge durant une période particulière, ici pendant les fêtes.

La démarche repose sur l'idée que ce type d'initiative constitue un motif de visite pour des personnes qui ne se seraient pas nécessairement déplacées autrement. Une fois sur place, une partie de ce public est susceptible de fréquenter également d'autres établissements et commerces de la commune. Ces animations favorisent en outre la déambulation dans les rues carougeoises et la découverte de l'offre existante.

Il s'agit ainsi d'une mesure pensée dans une logique de complémentarité avec le tissu économique existant.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Kalala, mes meilleures salutations.

Réponse écrite de M. Mützenberg à la question écrite de M. Schmutz qui souhaitait un listing des apéritifs communaux

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Schmutz,

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite soumise lors du conseil municipal du 22 janvier 2026 concernant les apéritifs et collation au public durant l'année 2025 par la commune.

Vous trouverez ci-après la liste des manifestations au cours desquelles une collation a été offerte au public en 2025.

Ces événements étaient ouverts à l'ensemble de la population et ont fait l'objet d'une communication par les canaux usuels.

Sont par conséquent exclus les événements organisés sur invitation ou destinés à un public spécifique.

S'ensuit une longue liste, dont je ferai grâce à l'Assemblée. J'ai toutefois procédé à des calculs par service :

- pour le service des affaires culturelles et communication : CHF 13'997.-
- pour le service des affaires sociales : CHF 8'654.-
- pour le service des bâtiments : CHF 2'374.-
- pour le service du secrétariat général : CHF 22'524.- pour le SSG
- pour le service des sports : CHF 1'118.-
- pour le service de l'urbanisme : CHF 7'754.- pour le SURB.
- Soit un total de CHF 56'402.-.

Date	Manifestation	Service organisateur	Montant
25.01.2025	Vernissage Musée de Carouge Hiver	SACC	1'929.00 CHF
05.02.2025	Carouge fêtes Peeters!	SACC	1'362.00 CHF
17.05.2025	Agape du Printemps carougeois au Tour de Plage	SACC	606.00 CHF
16.05.2025	Agape du Printemps Carougeois au Parc de la Mairie	SACC	829.00 CHF
15.05.2025	Agape du Printemps carougeois Centre Robert Dunand	SACC	3'116.00 CHF
11.06.2025	Vernissage Musée de Carouge Eté	SACC	1'540.00 CHF
15.10.2025	Vernissage Musée de Carouge Automne	SACC	1'936.00 CHF
17.11.2025	Carouge Fête la Castafiore	SACC	2'659.80 CHF
06.03.2025	Restitution du plan de mobilité senior (Carouge est)	SAS	610.00 CHF
11.06.2025	Inauguration restaurant Le Félin	SAS	1'848.60 CHF
19.09.2025	Fête de bienvenue Cité léopard	SAS	4'400.00 CHF
29.09.2025	Exposition Vieillir en Suisse en tant qu'étranger	SAS	1'795.95 CHF
13.05.2025	Inauguration de la nouvelle ludothèque de la Cité Léopard	SBAT	2'374.00 CHF
10.01.2025	Apéritif communal 2025	SG	3'670.60 CHF
17.05.2025	Aubade 2025	SG	1'676.50 CHF
10.11.2025	Célébration victoire M. Walder Conseil d'État	SG	16'991.00 CHF
14.12.2025	Marché de Noël- Opération Coeur à Coeur	SG	186.00 CHF
25.03.2025	Soirée de lancement "A Elle l'honneur"	SSPO	1'118.00 CHF
03.03.2025	Inauguration du parc Noie-tes-puces	SURB	1'795.15 CHF
03.06.2025	Séance publique travaux tram été 2025	SURB	1'240.00 CHF
21.06.2025	Battelle-Tambourine - Information publique et brunch festif	SURB	2'239.85 CHF
17.12.2025	Inauguration Rue du Collège	SURB	2'479.00 CHF
Total administration 2025			56'402.45 CHF

Réponse écrite de M. Mützenberg à la question écrite de M. Schmutz concernant la gratuité de l'accès à la piscine des Pervenches pour les aux cours d'aquabike et aquagym

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Schmutz

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite soumise lors du conseil municipal du 22 janvier 2026 concernant les tarifs des cours d'aquabike et aquagym à la piscine des Pervenches.

Tout d'abord, il convient de préciser que l'ensemble des cours d'aquagym et d'aquabike est organisé et géré par Carouge Natation. Les horaires et le planning des cours sont disponibles sur leur site internet (Carouge Natation). L'ensemble des activités se déroule durant les heures d'ouverture au public et les participant.es s'acquittent d'une entrée à la piscine pour accéder au bassin. À ce titre, il est également mentionné sur le site de Carouge Natation que « les tarifs n'incluent pas l'entrée à la piscine ». Les frais relatifs aux cours sont facturés et encaissés directement par Carouge Natation.

La seule exception concerne le Club des Aînés. En effet historiquement, l'entrée à la piscine est gratuite pour leurs cours d'aquagym. Dans ce cadre, nous leur facturons uniquement le montant de CHF 5.- correspondant à la carte Skidata, sur la base de la liste des participant.es qui nous est transmise.

A disposition pour tout complément d'information.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Schmutz, mes meilleures salutations.

Réponse écrite de M. Mützenberg à la question écrite de M. Leitner relative aux programmes informatiques hébergés hors de Suisse

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Leitner,

J'ai le plaisir de répondre à la question écrite de André Leitner soumise lors du Conseil municipal du 22 janvier 2026 concernant l'hébergement des programmes informatiques de l'administration.

Nous apportons les éléments de réponse permettant de répondre aux préoccupations légitimes concernant l'usage de solutions hébergées hors de Suisse, et plus particulièrement aux États-Unis.

1. État des lieux de l'hébergement actuel

À ce jour, conformément à notre stratégie de sécurité et de protection des données, aucun programme ou service informatique critique utilisé par la Ville de Carouge n'est hébergé aux États-Unis.

L'intégralité de notre patrimoine applicatif et des données des administrés est stockée sur des infrastructures situées :

En Suisse : Priorité absolue est donnée à l'hébergement local (On-premise ou Cloud suisse) pour garantir la souveraineté des données.

En Europe : Pour certains services spécifiques ne disposant pas d'équivalent local performant, tout en respectant strictement les accords de protection des données.

2. Cadre légal et conformité (LPD et LIPAD)

Le choix des prestataires repose sur un cadre juridique suisse exigeant. La nouvelle Loi fédérale sur la protection des données (nLPD), en vigueur depuis septembre 2023, impose que tout transfert à l'étranger se fasse uniquement vers des pays offrant un niveau de protection jugé « adéquat » par le Conseil fédéral.

La Loi genevoise sur l'information publique et la protection des données (LIPAD) limite par ailleurs l'hébergement de données sensibles dans des États dont le droit, comme le Cloud Act américain, permet l'accès d'autorités étrangères sans contrôle judiciaire suisse équivalent.

3. Gestion des risques et souveraineté

L'absence d'hébergement aux USA est une volonté délibérée du service informatique et des autorités de la Ville de Carouge.

En privilégiant la Suisse et, par défaut, l'Espace Économique Européen (offrant un niveau de protection équivalent au RGPD), la Ville de Carouge garantit :

- La confidentialité absolue des données de ses citoyens.
- La pérennité de ses services en cas de tensions géopolitiques.
- Une proximité juridique en cas de litige avec un prestataire.

La Ville de Carouge maintient une vigilance constante. Chaque nouveau projet fait l'objet d'une analyse d'impact (DPIA) pour s'assurer qu'aucune donnée ne soit délocalisée vers des zones ne présentant pas les garanties de sécurité exigées par le droit suisse.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Leitner, mes meilleures salutations.

Réponse écrite de M. Mützenberg à la question écrite de M. Leitner concernant les contrôles feu et leur suivi

L'heure avançant, M. Mützenberg se propose de ne pas donner lecture de la réponse, dans laquelle il a reproduit tous les éléments qu'il avait communiqués lors de la précédente séance du Conseil municipal, avant l'arrivée de M. Leitner, auquel il remet directement la réponse écrite.

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Leitner,

Le Conseil administratif de la Ville de Carouge remercie M. André Leitner pour sa question écrite du 22 janvier 2026, portant sur la sécurité des bâtiments communaux.

Le drame de Crans-Montana, au-delà de la douleur et de la compassion pour toutes les personnes touchées, de près ou de loin, nous impose un devoir de mémoire, une grande humilité et une vigilance particulière quant à la sécurité de nos locaux communaux. De tels événements, toujours considérés à postériori comme impensables ne peuvent et ne doivent jamais se reproduire.

Relativement à nos locaux communaux, si le suivi de sécurité a bien été assuré par nos divers services en charge jusqu'ici, nous avons souhaité qu'un groupe de travail thématique soit mis en place sur ces questions afin d'assurer, plus précisément encore le suivi, le monitoring ainsi que l'information aux usagers de chacun de nos locaux communaux.

En effet, indépendamment de toutes les mesures légales, réglementaires ou recommandées, la question de l'information et formation des usagers, de la répétition de celles-ci constitue un facteur essentiel de la sécurité.

Dans cette perspective, ce groupe de travail transversal placé sous l'autorité du Secrétariat général va procéder, au cours des prochaines semaines à un examen exhaustif de chacun des lieux afin de s'assurer que les bonnes dispositions sont en bien en place, de prévoir les compléments d'information aux usagers ainsi que leur formation complémentaire au besoin. Une priorité sera donnée aux lieux accueillant du public. Ces dispositions concernent l'ensemble des locaux communaux, qu'ils soient mis à disposition d'usagers divers ou dévolus aux divers services de notre administration.

Notons encore qu'en ce qui concerne les locaux privés, publics ou les établissements quels qu'ils soient, l'ensemble des prérogatives de contrôle et d'information relève, dans notre canton, exclusivement des services cantonaux et en particulier de l'inspection cantonale du feu. Des actions seront entreprises par le Canton dans cette même perspective, raison pour laquelle le Conseil administratif n'envisage pas, pour Carouge, des actions en dehors de sa sphère de compétence et de responsabilité.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Calame, mes meilleures salutations.

Réponse de M. Fraomene à la question orale de M. Kalala relative à la politique d'embauche de la ville de Carouge – signes religieux et jobs d'été

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Kalala,

Nous vous remercions pour votre question concernant la politique d'embauche de la Ville de Carouge, et plus spécifiquement la question des signes religieux en lien avec les jobs d'été.

Je tiens à rappeler que la Commune applique strictement les directives cantonales en matière de neutralité religieuse dans le cadre de l'emploi, y compris pour les jobs d'été.

Concrètement, la règle générale prévoit l'absence de signes religieux visibles dans les fonctions impliquant un contact direct avec le public. Des exceptions peuvent être envisagées dans des situations très spécifiques, lorsque la visibilité auprès du public est nulle. Or, peu de services proposent ce type de postes pour les jobs d'été, ce qui limite objectivement les possibilités d'engagement.

Pour répondre plus spécifiquement à la question du port du voile, nous vous confirmons que des jeunes filles concernées ont déjà été engagées pour des jobs d'été, notamment à l'été 2025 pour un poste administratif à la bibliothèque.

S'agissant du processus d'attribution des places pour les jobs d'été, il convient de rappeler que celui-ci repose sur des critères fixes, transparents et non discriminatoires, soit :

- la priorité aux habitantes et habitants de la Commune, ainsi qu'aux enfants du personnel,
- les périodes de disponibilité,
- le nombre de postulation : au bout de la 3^{ème} postulation, engagement garanti,
- et enfin, un tirage au sort.

Enfin, je rappelle que la forte demande dépasse largement l'offre. Pour 2026, nous avons reçu plus de 180 candidatures pour seulement 49 places disponibles. Dans ce contexte, de nombreux refus sont inévitables et ne sauraient être interprétés, par principe, comme des décisions discriminatoires.

La Commune reste attachée à une politique d'embauche équitable, respectueuse du cadre légal et des principes d'égalité de traitement.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Le Président rappelle que, sur proposition du bureau, les nouvelles questions écrites et orales sont reportées au Conseil municipal du mois de mars.

Hommage du Président au secrétaire général, M. Manuel Schüle

Manuel Schüle, un secrétaire général sur le départ.

Quinze années passées au service de la ville de Carouge, voilà un bilan qui compte.

C'est le 1^{er} février 2011 que notre secrétaire général prend ses fonctions, ceci au terme de la législature de 2007 à 2011 qui vient de s'achever. Ce seront ensuite trois périodes pleines, de 2011 à 2015, puis 2015 à 2020 et, enfin 2020 à 2025, pendant lesquelles, avec le Conseil administratif, il suivra la gestion des affaires communales, à la tête de notre administration. Depuis le printemps dernier, c'est même la quatrième législature au cours de laquelle il aura été en fonction, avant de nous quitter à la fin de ce mois de février.

En chiffres absolus, ce sont donc environ 150 séances de Conseil municipal auxquelles il lui a été donné d'assister, en plus des séances du bureau, et parfois de commissions.

Présent aux voyages de ce Conseil, il participait même tout récemment au petit match de hockey sur glace organisé à la patinoire.

Parmi les dossiers qui ont été conduits au cours de ces législatures, on citera la mise en place du CMNet, le règlement et la charte du voyage du Conseil municipal, l'introduction du statut de suppléant, les séances d'accueil et d'information des nouveaux conseillers, la mise en place d'un vote électronique – bien pratique même s'il a parfois pu se révéler un peu erratique.

De par sa fonction de secrétaire général, Manuel Schüle avait toujours sous la main un rappel des dispositions légales, notamment de la loi sur l'administration des communes et aussi de notre règlement, ceci afin de permettre au déroulement de nos séances de Conseil de se poursuivre dans le plein respect des règles de droit.

Par un comportement affable et empreint de courtoisie, Manuel Schüle a su donner sa marque en particulier lors du déroulement de cérémonies officielles, qu'il s'agisse du 1^{er} août, de la Vogue ou encore des apéritifs communaux, ainsi que lors de l'accueil de nos deux conseiller et conseillère d'Etat carougeois.

Aujourd'hui, au nom du bureau du Conseil municipal et de tous les membres de ce Conseil, nous tenons à lui exprimer notre reconnaissance pour le travail accompli au service de notre collectivité carougeoise. Nous lui souhaitons de pouvoir prendre désormais une retraite méritée.

Encore merci pour tout.

Applaudissements

Message du secrétaire général

Tout d'abord un très grand merci pour ces mots qui me touchent en plein cœur. Les jours sont difficiles en termes d'émotions et d'adrénaline, entre hier, dans un format un peu plus léger et peut-être plus inattendu, et ce soir, dans un format plus institutionnel.

Monsieur le Président
Madame la Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Permettez-moi, au moment de mettre un terme à quarante ans dédiés au service public, de prendre congé de cette magnifique fonction de secrétaire général de la ville de Carouge, en exprimant d'abord ma reconnaissance pour l'honneur qui m'est fait de prendre la parole, pour la première fois, au sein de ce Conseil. En tant qu'administratif, ma voix n'a pas de place ici, ni dans vos échanges, ni dans vos débats entre élus, et cette occasion que vous m'offrez est par conséquent d'autant plus précieuse pour moi.

Arrivé il y a quinze ans dans une cité sarde au fonctionnement villageois, j'ai eu le privilège de voir Carouge évoluer, devenir une ville genevoise tout en demeurant fortement ancrée dans son identité singulière qui repose à la fois sur sa richesse historique et patrimoniale et sur la vivacité de ses liens sociaux et associatifs. Dans le même temps, l'administration carougeoise a fortement évolué, pour plus d'agilité, plus de transversalité, avec un sens du service aux usagers qui cultive la proximité. C'est pour moi, mais surtout pour les collaboratrices et les collaborateurs, une fierté. J'en ai parlé hier soir aux collaboratrices et collaborateurs que j'ai eu le privilège de rassembler à la salle des fêtes.

Mais le secrétariat général, c'est aussi un service aux autorités, CA et CM, avec son équipe – on ne fait rien tout seul –, afin de vous offrir un support et un cadre de travail cohérent pour pouvoir exercer votre mandat. Cette tâche de l'ombre est une très grande noblesse à mes yeux parce qu'elle contribue à l'exercice solide de notre démocratie, qui ne se résume pas à un slogan ou un principe abstrait. La démocratie se vit chaque jour, dans le dialogue constant entre les autorités, avec les naturelles et nécessaires tensions entre Conseil administratif et Conseil municipal, les citoyennes et les citoyens, les associations, les forces économiques, les milieux culturels ou sportifs. Cet échange, parfois exigeant, toujours fécond, constitue la marque de notre vie politique et le moteur du progrès collectif.

Notre Ville – j'aime dire « la nôtre », même si c'est la vôtre – est forte de son passé. Elle n'a jamais cultivé la nostalgie mais plutôt la fidélité à son esprit : celui de l'ouverture, de la tolérance, du respect des différences – ce patrimoine moral, aussi précieux que le patrimoine historique, qu'il faut préserver tout en l'inscrivant dans une nouvelle dimension.

Oui, Carouge change, Carouge se transforme, Carouge s'agrandit. De nouveaux quartiers s'élèvent, de nouvelles populations arrivent, apportant avec elles leurs attentes, leurs énergies, la force de leurs origines et leurs manières de vivre la ville. Cette évolution n'est pas une menace pour l'identité carougeoise. Elle en est la continuité, ce qui la fera vivre, à condition de maintenir l'équilibre entre l'héritage et l'avenir, entre la mémoire et l'innovation.

Mais cette ambition ne se réalisera pas sans effort. Gouverner, planifier, investir aujourd'hui pour assurer demain : telle est votre responsabilité pour la commune. Elle comporte le courage nécessaire à votre engagement, mais sans renoncer à vos exigences, celles d'une ville solidaire, capable d'offrir à chacun sa place et à tous un horizon dépassant aussi les limites rassurantes du Vieux Carouge.

Dans un monde fragmenté et qui désormais semble dirigé par le seul profit immédiat, le cynisme ou la brutalité des plus forts, Carouge doit continuer à être cette communauté à taille humaine où les décisions se construisent dans le respect, le dialogue et la prise en compte des plus faibles aussi. Puissiez-vous préserver, malgré les différences politiques, malgré les chicaneries politiciennes, la capacité de construire démocratiquement l'avenir de Carouge, dans un esprit de respect, de profonde honnêteté, de responsabilité et de courage.

C'est sur cette conviction que je souhaite clore mon mandat, celle que la force d'une ville ne réside pas seulement dans ses institutions, ses prestations ou ses événements, mais aussi et peut-être surtout dans la confiance réciproque entre celles et ceux qui la servent ou qui la vivent.

Je vous remercie de cette confiance et du bout de chemin accompli ensemble, avec respect, rigueur et fidélité au service public.

Vive la démocratie locale et vive Carouge !

Applaudissements

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h15.